

**REGLEMENT DE JEU  
INSTANT GAGNANT CALENDRIER DE L'AVENT 2022  
HACHETTE VINS**

**ARTICLE I : ORGANISATEUR**

---

**HACHETTE LIVRE – Département Hachette Pratique**, société anonyme au capital de 6.260.976 euros, 58 rue Jean Bleuzen – 92178 Vanves cedex -, RCS Nanterre 602 060 147, (« l'Organisateur »), organise le présent Jeu (« le Jeu »).

**ARTICLE II : ACCEPTATION**

---

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,
- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L'ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR LE SITE [WWW.HACHETTE-VINS.COM](http://WWW.HACHETTE-VINS.COM)

**ARTICLE III : PARTICIPATION**

---

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des mandataires sociaux, du personnel, et des membres de leurs familles, de l'Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s'engagent à fournir un justificatif d'identité à première demande de l'Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n'est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le **01/12/22 à 7h** et s'achève le **24/12/22 à 23h30**.

Il n'est accepté qu'une seule participation par personne, l'Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l'exercice de vérifications les concernant et de leur exclusion subséquente.

Les participants peuvent accéder au Jeu via le site <https://www.hachette-vins.com>, sous les réserves décrites à l'Article VII ci-après, et après avoir renseigné les informations suivantes : **Nom, Prénom, Adresse email, Date de naissance**  
Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l'Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

**ARTICLE IV : MODALITES**

---

On entend par *Instant Gagnant*, la programmation informatique d'une période de temps définie pendant laquelle le premier participant qui tente sa chance se voit attribuer un lot.

Il n'est accepté qu'une seule participation par *Instant Gagnant* et par participant. Une fois informés de leur gain au terme d'un *Instant Gagnant*, les participants concernés ne peuvent plus participer aux *Instants Gagnants* suivants. A l'inverse, les participants n'ayant pas gagné lors d'un *Instant Gagnant* peuvent retenter leur chance lors des *Instants Gagnants* qui se déroulent jusqu'à la clôture du Jeu.

**ARTICLE V :****LOTS**

---

Les lots mis en jeu sont :

1. **Coffret le petit nécessaire de l'amateur de vin** : d'une valeur unitaire de 19,99 € TTC
2. **Coffret girafe à bière** : d'une valeur unitaire de 39,95 € TTC
3. **Livre Cocktail Julien** : d'une valeur unitaire de 19,95 € TTC
4. **Coffret Guide Hachette des Vins 2023** : d'une valeur unitaire de 45 € TTC
5. **Coffret hall of fame de l'apéro** : d'une valeur unitaire de 29,95 € TTC
6. **Livre La bière en 100 styles** : d'une valeur unitaire de 24,95 € TTC
7. **Atlas des vins de France** : d'une valeur unitaire de 35 € TTC
8. **Le Guide Hachette des Rhums 2022** : d'une valeur unitaire de 24,95 € TTC
9. **Le livre de cave** : d'une valeur unitaire de 19,95 € TTC
10. **Coffret bartender** : d'une valeur unitaire de 39,95 € TTC
11. **Cocktails et liqueurs Rhum** : d'une valeur unitaire de 49,95 € TTC
12. **Le petit dictionnaire Hachette des Accords Mets et Vins** : d'une valeur unitaire de 19,95 € TTC
13. **Dictionnaire de l'apéro** : d'une valeur unitaire de 35 € TTC
14. **Le Guide Hachette des bières 2022** : d'une valeur unitaire de 24,95 € TTC
15. **Coffret decap's game** : d'une valeur unitaire de 19,99 € TTC
16. **Guide Hachette des Vins 2023** : d'une valeur unitaire de 35 € TTC
17. **Livre Cocktails et liqueurs Whisky** : d'une valeur unitaire de 29,95 € TTC
18. **Aérateur de vin - Avoine** : d'une valeur unitaire de 250 € TTC
19. **Livre In vino femina** : d'une valeur unitaire de 22,5 € TTC
20. **Livre Mille vignes** : d'une valeur unitaire de 45 € TTC
21. **Livre Cocktail et liqueurs Saké** : d'une valeur unitaire de 29,95 € TTC
22. **Livre Gueuleton** : d'une valeur unitaire de 35 € TTC
23. **Carte des vins de France** : d'une valeur unitaire de 9,95 € TTC
24. **Cave à vin de vieillissement Grand Cru Terra Liebherr WKT5551** : d'une valeur unitaire de 2099 € TTC

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

**ARTICLE VI : INFORMATION**

---

L'annonce des gagnants est effectuée sur le Site mentionné(s) à l'Article III à compter du 01/12/2022.

Seuls les gagnants sont informés et il n'est adressé aucun appel téléphonique, courrier postal ou email aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants sont informés par l'Organisateur par email des modalités de remise de leur lot auxquelles ils devront se conformer pour en bénéficier. Si dans un délai de trente (30) jours après l'envoi de cet email, les gagnants ne confirment pas par retour (i) leur acceptation du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste* ou le prestataire de service similaire tiers comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée lors de leur inscription.

**ARTICLE VII : RESPONSABILITES**

---

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPONSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GÉNÉRALEMENT LES RISQUES INHÉRENTS À TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNÉES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS ETC. EN CONSÉQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ÊTRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RÉSEAUX ; DE DÉFAILLANCE DE MATÉRIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNÉES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DES CONSÉQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DÉFAILLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUES NATURES EMPÊCHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE OU DE TOUT PRESTATAIRE DE SERVICE SIMILAIRE TIERS.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

#### ARTICLE VIII : DONNEES PERSONNELLES

---

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants réalisés dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalité du traitement	Données traitées	Destinataire /Responsable	Base légale	Conservation	Transferts hors UE
Participer au Jeu	Dans tous les cas	Destinataire : Hachette Livre  Responsable : Hachette Livre	Votre consentement	Durée du Jeu + un (1) mois à compter de sa clôture	Pas de transfert
	Nom, prénom, adresse email, date de naissance				
Annoncer le gagnant	Nom, prénom, adresse email			Durée du Jeu + un (1) an à compter de sa clôture	
Recevoir les gains du Jeu	Nom, prénom, adresse postale				

L'Organisateur a désigné un *Data Protection Officer* :

**Hachette Livre - Département Hachette Pratique – DPO**  
**58 rue Jean Bleuzen C70007**  
**92178 Vanves cedex**

Certaines données personnelles des participants seront transmises à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité qu'ils peuvent exercer par le biais du formulaire de contact à l'adresse suivante : <https://www.hachette-vins.com/contactez-nous/>

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent le cas échéant que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.

#### Article IX : PROPRIETE

---

La reproduction et la représentation des éléments du Jeu, de la page Facebook® ou du site visé(s) à l'Article III sont interdites.

#### Article X : DROIT – JURIDICTION

---

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute réclamation doit être adressée au plus tard 90 jours après la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante :

Hachette Livre – Département Hachette Pratique - Calendrier de l'Avent Hachette Vins – 58, rue Jean Bleuzen 92178 Vanves.

A défaut d'accord, tout litige sera soumis au tribunal compétent selon les règles légales.